

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**SEANCE DU MARDI 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 mars à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (*suppléant*); AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOUILLENNEC Rachel; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; CORBEL Samuel (*suppléant*); DUMAIL Michel; ÉCHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUDALLIER Benoît; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE HOUÉROU Annie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (*suppléant*); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; NAUDIN Christian; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PIRIOU Claude; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RASLE-ROCHE Morgan; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALOMON Claude; SAMSON-RAOUL Caroline; SCOLAN Marie-Thérèse; TALOC Bruno; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOULANGER Servane à DUMAIL Michel; CHAPPÉ Fanny à RASLE-ROCHE Morgan; DOYEN Virginie à LE MEAUX Vincent; GOUAULT Jacky à CLEC'H Vincent; GUILLOU Rémy à LE SAOUT Aurélie; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BREZELLEC Marcel; DUPONT Frédéric; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	67
Procurations	09
Votants	76
Absents	12

DEL2026-03-069**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLUi - APPROBATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36, L.153-37, L.153-40, L.153-45, L.153-46, L.153-47 et L.153-48 ;

Vu le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2025-10-237 du 21 octobre 2025 définissant les modalités de la mise à disposition du public ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération DEL2026-02-051 du 3 février 2026 rendant compte de l'avis favorable sans observation de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne et concluant que le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi n'est pas soumise à évaluation environnementale ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 3 mars 2026 tirant le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi ;

Considérant la décision n°008858/KK AC PLU du 23 janvier 2026 de dispense d'évaluation environnementale rendue par la MRAe ;

Considérant le bilan de la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n°1 du PLUi présenté par Monsieur le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant les avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et les observations reçues du public sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi justifiant des compléments ou ajustements mineurs du dossier ;

Considérant l'exposé des motifs annexé à la présente délibération synthétisant les évolutions apportées aux pièces du PLUi ;

Considérant que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLUi tel qu'il est présenté, après ajustement et annexé à la présente délibération, peut être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- Précise que, conformément aux dispositions des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Guingamp-Paimpol Agglomération pendant un délai d'un mois, sera également publiée sur le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération et que mention par affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Christian PRIGENT